

Charte d'éco-responsabilité de la Chaire Économie du Climat

Les enjeux environnementaux, en particulier le réchauffement climatique et la perte de la biodiversité, confrontent notre société à des défis sans précédent. La Chaire Économie du Climat (CEC), en tant qu'institution de recherche, étudie les problématiques économiques liées à la transition écologique. Cet engagement ne se limite pas à la théorie, ni à l'analyse. La CEC s'engage ainsi à mettre en place des pratiques quotidiennes visant à réduire son empreinte environnementale générée par ses activités de recherche.

Dans le monde de la recherche, de nombreuses initiatives ont déjà été lancées pour aligner les pratiques académiques sur les exigences de réduction d'émissions, nécessaires pour limiter le réchauffement climatique, conformément à l'Accord de Paris (e.g. labo 1.5). Ces initiatives reconnaissent que les institutions académiques doivent prendre leur part de responsabilité dans cette lutte commune.

En effet, le secteur de la recherche, comme tout autre secteur d'activité, exerce des pressions environnementales sur notre écosystème. Le numérique, outil de travail principal des chercheurs en économie, représente 2,5% des émissions de GES en France, selon l'Ademe¹. Les terminaux utilisateurs (e.g. smartphones et les ordinateurs), les centres de données et les réseaux de connexion sont les outils ayant le plus d'impact sur les émissions de ce secteur. La tenue d'événements scientifiques peut, parfois, nécessiter de longs déplacements, et les moyens de transport utilisés, notamment les voyages en avion, peuvent être parmi les plus polluants. Enfin, l'alimentation est un poste de pollution à prendre également en considération lors de l'organisation d'événements prévoyant des repas et lors des déjeuners pris sur le lieu de travail. En France, la restauration à emporter représente environ 220 000 tonnes d'emballages alimentaires à usage unique par an, contre 719 000 tonnes pour l'ensemble de la restauration rapide (consommation sur place, à emporter et livraisons)². Enfin, les repas végétariens ont une empreinte carbone moyenne de 0,5 kg de CO₂e contre 1,6 kg de Co₂e pour un repas avec du poulet et 7kg de Co₂e avec du bœuf³.

La CEC souhaite, par cette présente charte, mettre en place des mesures pour lutter contre ces postes d'émissions. En particulier, cet engagement s'articule autour de quatre axes principaux : la sobriété énergétique, l'alimentation, la gestion des déchets et les transports. Un comité RSE a été créé afin d'assurer le respect des mesures énoncées ci-dessous. L'élaboration de cette charte vise à prendre des mesures concrètes pour transformer les pratiques quotidiennes et agir en tant que modèle de durabilité pour la communauté académique et la société dans son ensemble.

La Chaire Économie du Climat

¹ <https://infos.ademe.fr/magazine-avril-2022/faits-et-chiffres/numerique-quel-impact-environnemental/>

² https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20230402_Make%20org%20Foundation_Emballages%20responsables_Guide%20VF.pdf

³ <https://impactco2.fr/repas>

Comité RSE

La Chaire a un Comité RSE ayant pour mission de :

- Réaliser un bilan carbone de la chaire annuellement ;
- Proposer des mises à jour de la présente charte en fonction des résultats du bilan carbone et des avancées scientifiques ;
- S'assurer que la présente charte soit respectée.

Le Comité est composé de deux membres :

- Un.e représentant.e des doctorant.e.s au sein du Comité Scientifique, étant chargé.e de rapporter et faire valider au Comité Scientifique l'ensemble des éléments de la Charte annuellement, particulièrement dans le cas de mise(s) à jour.
- Un.e volontaire au sein du personnel de la Chaire, également chargé.e de s'assurer que le bilan carbone de la Chaire est réalisé et mis à jour chaque année civile.

Alimentation

- Lors des repas sur site, l'usage de contenants et de couverts réutilisables doit être préféré aux ustensiles jetables lors de l'achat de plats à emporter ;
- Lors des repas pris sur site, les repas végétariens (ou végétaliens) sont à privilégier aux repas carnés ;
- L'utilisation de gourdes personnelles doit être préférée à l'achat de bouteilles en plastique à usage unique ;
- La CEC fait appel à des prestataires de restauration éthiques et éco-responsables pour la livraison des repas dans le cadre des 'Friday Lunch Meetings' ainsi que pour les autres événements organisés ;
- Lors des repas organisés par la CEC, l'offre de repas végétariens est supérieure à l'offre de repas carnés.

Consommation d'Énergie

- Le personnel est tenu de gérer la consommation liée à la température des bureaux, aussi bien pour le chauffage en hiver (maximum 19°C) que la climatisation (minimum 20°C) en été ;
- Le personnel est tenu de convenablement gérer la consommation liée à l'éclairage, en éteignant systématiquement les systèmes d'éclairage lorsque ceux-ci ne sont pas nécessaires ;
- La CEC adopte une gestion raisonnée de la consommation énergétique des équipements numériques :
 - En effaçant les mails qui ne sont plus nécessaires ;
 - En préférant les appels audios aux vidéoconférences lorsque cela est possible ;
 - En mettant en place une gestion raisonnée des espaces 'cloud' partagés ;
 - En limitant l'envoi de pièces jointes lourdes ;
 - En utilisant les modes économies d'énergie lorsque les tâches réalisées ne nécessitent pas de grande puissance de calcul ;
 - En supprimant les dossiers et fichiers inutiles ou en doublons ;
 - En mettant à jour régulièrement le système d'exploitation ;

- En désinstallant régulièrement les logiciels inutilisés ;
- En favorisant les impressions recto/verso en noir et blanc ;
- En éteignant systématiquement les appareils qui ne sont pas utilisés (ordinateurs fixes et écrans moniteurs).

Déchets

- Sous réserve de la disponibilité d'un système de tri organisé par le Palais Brongniart, le personnel veillera à respecter les consignes de tri ;
- La CEC vise à mettre en place, dans la mesure du possible, une politique proche du zéro déchet lors des repas organisés par la CEC : les contenants à usages uniques non recyclables tels que les canettes et les emballages plastiques sont proscrits pour les boissons autres que de l'eau ;
- Pour les membres externes invités par la CEC à ses événements au Palais, utilisation de grand format (cubis carton : réduction du plastique à usage unique) et carafe.
- L'achat d'appareils numériques reconditionnés et/ou de produits dotés d'un indice de réparabilité élevé est préféré aux équivalents non responsables ;
- La CEC gère de manière raisonnée les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) ainsi que les encombrants, en favorisant la réparation, le prolongement de la durée de vie, le don et la seconde main ;
- La CEC favorise l'achat de matériel issu de matériaux recyclés dans le cadre de ses achats d'équipement pour le personnel, en particulier, papiers recyclés et cartouches d'encre écolabellisées.

Transports

- Le personnel de la CEC doit favoriser l'utilisation des mobilités douces et à faible émission de carbone pour les trajets quotidiens comme pour les déplacements professionnels ;
- Le personnel de la CEC est tenu de préférer les appels et visioconférences lorsque la présence physique n'est pas essentielle ;
- Veuillez-vous référer à la carte interactive des déplacements faisables en moins de 6h en train <https://www.chronotrains.com/fr/station/2988507-Paris/6> Au-delà de 6h, les trajets en avion sont envisageables⁴.

⁴ [Pour rappel, la durée d'un trajet Paris-Nice est d'environ 5h40.](#)